De quoi est faite la politique de l'emploi et des salaires concoctée par le gouvernement dans la Fonction Publique de l'Etat en général et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en particulier ?

Ou les mille et une raisons de signer la pétition "Pour une autre politique de l'emploi et des salaires !"

La politique de l'emploi et des salaires dans la Fonction Publique de l'Etat

⇨ **Suppressions d'emplois (auxquelles les fonctionnaires sont "intéressés") :**
30600 emplois de titulaires supprimés au budget 2009, dont 13500 au Ministère de l'Education Nationale et 450 au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (et ça continue en 2010 et 2011…)

⇨ **Baisse du pouvoir d'achat des salaires,**
seules augmentations du point FP prévues : + 0,5 % au 1er juillet et + 0,3 % au 1er octobre (alors que l'inflation est à 3,3 % par an selon l'INSEE !)

⇨ **Individualisation des rémunérations et mise en concurrence des agents,**
part variable de la rémunération via une "Prime de Fonction et de résultats" (PFR)

⇨ **Abandon du statut de fonctionnaires** : ouverture prévue au recrutement sur contrats de droit privé pour occuper des emplois de la FP

et ses déclinaisons au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche :

⇨ **Suppressions de 450 emplois de titulaires, de 225 allocations de recherche et de 225 financements de post-docs** :

225 suppressions d'emplois de titulaires dans les universités et 225 dans les organismes sont prévues ; sauf avis différent des Présidents d'universités ou directions d'organismes, ce ne sont pas des emplois de chercheurs ou d'enseignants-chercheurs qui seraient supprimés, mais des emplois techniques (de catégorie C), qui selon V. Pécresse, ne sont pas "au cœur des missions" de la recherche et de l'enseignement supérieur et peuvent être externalisés… Encore faut-il que la masse salariale soit suffisante pour financer les recrutements sur les emplois conservés…

S'y ajoutent la suppression de 225 allocations de recherche pour les doctorants (parait-il "en trop", inutilisées ces dernières années) et la suppression de 225 financements de post-docs ministériels (CDD).

Cet argent des suppressions d'emplois serait au MESR intégralement reversé en revalorisations pour les personnels…

⇨ **Désengagement de l'Etat et primes d'intéressement prélevées sur les ressources propres des laboratoires**, cf rapports Hoffmann et Schwartz, confirmé dans la conférence de presse de V. Pécresse du 20 octobre
"Il m'apparaît en effet légitime que tous les personnels qui travaillent ensemble dans une unité de recherche, quel que soit leur grade, leur statut, leur établissement de rattachement, puissent être associés, intéressés personnellement aux résultats de l'activité de recherche contractuelle."

⇨ **Mise en œuvre du nouveau régime Fonction Publique de la PFR (**prime de fonction et de résultats)**,** pour la catégorie A des personnels des bibliothèques, administratifs et techniques qui serait en partie financé par les ressources propres des établissements

⇨ **Nouvelle augmentation des ISFIC** (Indemnités Spécifiques pour Travaux d'Intérêt Collectif, versées aux directeurs d'unités, chefs de service…) cf documents budgétaires du PLF2009

⇨ **Création d'une "prime d'excellence scientifique" pour les chercheurs des EPST :** cette prime pourra être modulée entre 3500 et 15000 € par an ; "*en contrepartie, ces chercheurs de qualité s'engageront à effectuer un service d'enseignement d'au moins 64 heures de travaux dirigés*" et pourra atteindre jusqu'à 25000 € "*pour les lauréats des plus hautes distinctions scientifiques nationales ou internationales*" ; 20 % des chercheurs environ pourront y prétendre…

⇨ **la "prime de responsabilité pédagogique"** sera attribuée aux enseignants du second degré comme aux enseignants-chercheurs, et son montant pourra être modulé entre 3500 et 15 000 € par an

⇨ **la "prime de mobilité pédagogique"** versée aux directeurs de recherche qui accomplissent un tiers de service d'enseignement atteindra près de 4 000 € et sera versée également aux chargés de recherche

⇨ **création de "chaires jeunes enseignants-chercheurs"**, les 130 lauréats (triés sur le volet) seront déchargés pour 2/3 de leur charge d'enseignement pour faire de la recherche dans un laboratoire commun université / organisme ; ils bénéficieront également "*d'une prime annuelle significative d'au moins 6 000 € (pouvant atteindre 15 000 euros) et de crédits destinés à améliorer leur environnement scientifique allant de 10 000 à 20 000 € par an*".

⇨ **"Contrat doctoral" avec salaire négociable de gré à gré** : le contrat doctoral fixera une rémunération minimale, mais qui pourra être dépassée. "*Ainsi, les universités et les organismes de recherche pourront être réellement compétitifs pour attirer les meilleurs dans leurs laboratoires, dés la thèse*"…

⇨ **lancement d'un programme "retour post-doc" :** pour faire revenir en France nos "meilleurs cerveaux", l'ANR va lancer un appel d'offres pour choisir une quinzaine de lauréats qui bénéficieront chacun de financements allant jusqu'à 600 000 à 700 000 € sur 3 ans

⇨ **sans oublier quelques récompenses pour les pionniers de l'autonomie des universités :** *"l'indemnité de charges administratives des présidents d'université autonomes sera relevée pour atteindre 25 à 40 000 euros selon la taille de l'établissement, tandis que la grille de rémunération des secrétaires généraux, qui deviendront de véritables directeurs généraux des services, ainsi que celle des agents comptables, seront mises en correspondance avec leurs responsabilités"*

Sources :

- "Les effectifs et la politique salariale de l'Etat" (grandes lignes du projet de loi de finances 2009) : http://www.budget.gouv.fr/presse/dossiers_de_presse/plf2009/grandes_lignes/3-effectifs_politique_salariale_etat.pdf
- Le projet de budget 2009 de la MIRES (Mission Interministérielle Recherche et Enseignement Supérieur) : http://www.performance-publique.gouv.fr/farandole/2009/DBBLEUMSN_MSNRA.htm#RPGM142
- Les rapports Schwartz et Hoffmann (Académie des Sciences) portant respectivement sur "l'avenir des personnels de l'enseignement supérieur" (170 pages) et sur "l'attractivité des carrières de la recherche" (19 pages) http://www.nouvelleuniversite.gouv.fr/remise-des-rapports-hoffmann-et-schwartz.html
- L'interview de Valérie Pécresse dans Le Figaro du 16 octobre : http://www.lefigaro.fr/sciences/2008/10/16/01008-20081016ARTFIG00002-pecresse-mettre-fin-a-la-fuite-des-cerveaux-.php
- La conférence de presse de Valérie Pécresse du 20 octobre : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid22764/plan-carrieres-dans-l-enseignement-superieur-et-de-la-recherche.html

Signez la lettre-pétition à Valérie Pécresse

"Pour une autre politique de l'emploi et des salaires !"

lancée le 20 octobre 2008 par les organisations syndicales et associatives suivantes :

CFDT (SGEN-CFDT, SGEN-CFDT Recherche EPST), CFTC-INRA, CGT (CGT-Cemagref, Ferc-sup, SNTRS), FO-Cemagref, FSU (SNASUB, SNCS, SNEP, SNESUP), SUD-Recherche-EPST, UNSA (SNPTES, Sup'Recherche), SLR